

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
Reclames..... 1 fr.
Annonces anglaises..... 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON: — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 10 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

du 3 octobre 1881

3 0/0 français.....	84 65	Crédit mobilier.....	980
3 0/0 amortissable.....	86 40	Crédit Lyonnais.....	948 75
3 0/0 nouveau.....	85 25	Mobilier espagnol.....	895
3 0/0 français.....	116 65	Union générale.....	2030
italien 5 0/0.....	116 65	Foncière lyonnaise.....	817 50
Hongrois 6 0/0.....	116 65	Autrichiens.....	792 50
Russ 5 0/0.....	26	Lombards.....	370
Turc 5 0/0.....	16 30	Sarrazosse.....	365
Egyptiennes 6 0/0 1877	356 25	Nord-Espagne.....	615
Banque d'Escompte.....	6480 25	Transatlantique.....	2120
Crédit foncier.....	1895	Suez.....	2120
Banque ottomane.....	770	Consolidés à Londres	99 5/16
Banque Autrichienne.....		Panama.....	

QUESTIONS OUVRIÈRES

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,
J'aurais répondu à un passage d'un de vos précédents articles pour défendre les sociétés de secours mutuels, si je m'étais cru autorisé à le faire. J'espérais bien d'ailleurs qu'il se trouverait quelqu'un pour se charger de ce soin, et je ne m'étais pas trompé puisque vous avez enregistré une lettre de M. Bleton si compétent en cette matière. Ses arguments ne vous ont cependant pas convaincu et le raisonnement que, par une sorte d'artifice littéraire, vous mettiez dans la bouche d'une autre personne, vous l'avez repris ensuite pour votre propre compte. Voulez-vous me permettre de relever, dans votre réponse, diverses assertions qui m'ont paru contestables.

D'abord, en l'état actuel, la charité entre pour très peu de chose dans l'organisation des sociétés de secours mutuels. Elle a été utile pour faciliter leurs débuts, mais, de plus en plus, les sociétés de ce genre tendent à n'être plus que des associations de prévoyance. Elles assurent contre la maladie comme certaines sociétés mutuelles assurent contre l'incendie, la grêle et les risques maritimes. Or, il n'est jamais venu à l'idée de personne de dire que l'assurance contre l'incendie, par exemple, détruirait le sentiment de la prévoyance; et on ne pouvait pas le dire parce que l'incident contre lequel on est assuré, incendie, grêle ou naufrage, peut survenir alors que la prévoyance n'ayant pas encore eu le temps de s'exercer, n'a pu réunir les capitaux nécessaires au remplacement de ceux qu'il est détruits.

Mais, dites-vous, la maladie ne saurait être assimilée aux accidents dont vous parlez; elle survient surtout dans la vieillesse et si l'homme a été prévoyant, n'a-t-il pas alors les moyens de faire face aux dépenses qu'elle entraîne?

Je répondrai qu'il n'est pas du tout établi que les jours de maladie soient plus nombreux dans la vieillesse que dans certaines périodes de l'enfance, de la jeunesse et de l'âge mûr; que si les statistiques n'ont pas fixé, que je sache, d'une façon précise, les années les plus favorables au point de vue de la santé, il n'en est pas moins admis qu'il y a dans l'enfance et dans l'âge adulte des époques plus mauvaises que certaines périodes de la vieillesse. Ce sont, d'ailleurs, généralement des maladies chroniques qui hantent cet âge, de préférence et les sociétés de secours mutuels ne promettent des secours que pour les maladies aiguës.

Celles-ci surtout sont de tous les âges et vous reconnaîtrez avec moi combien il sera difficile à un ouvrier, au début de la lutte pour l'existence, de supporter toutes les charges d'une maladie un peu longue. Les soins qu'elle nécessite et le chômage qui en est la conséquence entraîneront pour lui une perte sans doute aussi grande et aussi inopportune que celle qui résulterait de la destruction de son mobilier et de ses instruments de travail par un incendie.

Mais l'épargne versée dans la caisse des sociétés de secours mutuels empêche-t-elle l'ouvrier de former un capital de réserve pour ses vieux jours? Non, et cela pour les motifs suivants :

1° La modicité de la cotisation qui est rarement supérieure à 2 fr. par mois;

2° Ensuite l'épargne commencée d'abord au profit de la Société de secours mutuels et par son initiative ne tardera pas à s'accroître et sera certainement dirigée pour le surplus dans le sens que vous désirez. L'imprévoyance nuit bien plus au principe même de l'épargne qu'à sa quotité. L'ouvrier économise souvent, d'abord, pour la Société de secours mutuels. De là à économiser pour se créer un capital il n'y a qu'un pas; et cela est tellement vrai que plusieurs Sociétés de secours mutuels ont établi, dans leur sein, de véritables caisses d'épargne.

Si j'ai eu à répondre à ces deux articles que vous avez publiés sur ce sujet, c'est qu'il m'a paru que ces deux articles pouvaient être interprétés dans un sens défavorable aux Sociétés de secours mutuels. Or, ces associations jouent dans la société un rôle des plus utiles. Elles enseignent la prévoyance; elles créent entre leurs adhérents des relations de camaraderie et de bonne confraternité qui ne sont pas à dédaigner aujourd'hui où chacun tend de plus en plus à vivre isolé dans sa petite sphère; enfin, elles contribuent à corriger les inégalités du hasard en répartissant sur un très grand nombre de têtes le malheur qui serait supporté par quelques-uns seulement.

Veuillez agréer, etc.

E. MAGNIEN.

Accordons à nos honorables correspondants que nous n'avons pas rendu aux Sociétés de secours mutuels toute la justice qu'elles méritent, qu'elles constituent une institution,

mieux encore une école, la première école de prévoyance; qu'en drainant les premières oboles de l'épargne, même de l'épargne obligatoire jusqu'à un certain point, elles apprennent au travailleur, par la simple leçon des résultats, obtenus la puissance de l'ordre et de l'économie.

Mais qu'ils nous accordent aussi que la Société de secours mutuels n'est en quelque sorte qu'un moyen de défense et de protection contre les accidents qui peuvent atteindre la santé de l'associé. Vous le soignez s'il est malade, c'est bien. Mais j'insiste, la maladie est l'exception. La vie d'action, de travail, de lutte, c'est la vie normale. C'est de l'ouvrier en cet état qu'il faut s'occuper. Vous avez obtenu de lui qu'il se soumette à un petit abonnement contre la fièvre comme vous persuaderiez au petit paysan de s'abonner contre la grêle. Mais cette assurance ne le préserve que du manque de soins en cas de fièvre, ou de faim en cas de grêle. C'est immense, je le veux bien; mais ce n'est pas le stimulant que je cherche, ce n'est pas le grand ressort de l'activité poussant l'ouvrier à la conquête de son indépendance par l'épargne journalière, insensible, mais incessante, devant constituer ce petit premier capital, ce *minimum quid inconcussum* de sa bourgeoisie.

Je disais plus. Visant ces philanthropes qui veulent que l'Etat intervienne pour établir et subventionner des caisses de retraites en faveur des ouvriers devenus vieux, je considérais ce paria vivant entre la Société de secours mutuels qui le secourra s'il est malade, et la Caisse des retraites qui lui assure un morceau de pain en ces vieux jours.

Est-ce que ces deux institutions sont de nature à faire naître en son cœur et à aiguillonner l'ambition de monter, de posséder, en multipliant l'effort de son cerveau et de son bras? Ne sont-elles pas à l'inverse une sorte de refuge pour sa pensée quand il est tenté par lassitude, par fatigue, par accablement, de se laisser aller au découragement?

Toutes ces institutions de bienfaisance sont louables. Qu'on les répande, qu'on en invente de nouvelles, à merveille. Mais sans contester aucunement le bien qu'elles font, je ne vois pas bien en quoi elles contribuent à créer dans l'âme du travailleur cette âpre et noble passion qui doit le rendre plus fort que la peine, la fatigue, le découragement, plus fort que lui-même, la passion de posséder son premier petit capital, et ensuite de l'arrondir comme l'ouvrier rural à la passion de posséder et d'agrandir son petit champ.

S'il n'a pas cette passion tenace et vivace, l'ouvrier peut-il aimer le travail et faire fi de la peine? Au contraire, sa préoccupation doit être de travailler le moins possible, de demander la réduction des heures de travail. Et à ce point de vue j'estime que nos socialistes sont dans la mauvaise voie, tendant à attacher indéfiniment le salarié au salariat, à le laisser serf pour toute sa vie.

Puisque ces entretiens familiers ont commencé par un récit de chasse, j'y veux prendre un sujet de comparaison qui vaudrait mieux que tous mes arguments.

Il n'y a pas de métiers de tisseur, de forgeron, de maçon plus pénible que la chasse, tout le monde doit en convenir. Ce qu'on y supporte allégrement de mauvais temps, de chaleur, de fatigue, de faim et de soif, tout le monde le sait. Les chiens s'y efflanquent, les chevaux s'y abattent, le chasseur tient bon.

C'est tout simple, la passion l'anime et lui donne des forces.

Eh bien! inspirons, favorisons cette passion chez l'ouvrier; qu'il soit enflammé d'épargne et de tempérance et le problème sera résolu.

Comment doit-on y arriver? Que chacun

donne son avis; nous avons précédemment indiqué le nôtre, nous le développerons plus longuement.

L. BARTHENS.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 octobre.

LE RENOUELEMENT PARTIEL DU SÉNAT

Le cabinet actuel, avant de se retirer, va avoir à fixer l'époque du prochain renouvellement partiel du Sénat. Contrairement à ce qu'on pensait primitivement, le renouvellement ne pourra se faire en janvier prochain et devra avoir lieu en décembre de la présente année. Le dernier renouvellement a eu lieu le 5 janvier 1879, c'est-à-dire le 1^{er} dimanche de janvier. Si l'on voulait suivre exactement la règle, il faudrait fixer l'élection des sénateurs au premier dimanche de janvier 1882; or, ce jour se trouve coïncider avec le 1^{er} janvier.

Comme on ne veut ni ne peut choisir un pareil jour pour des élections, il faudrait retarder les élections jusqu'au second dimanche; mais celui-ci se trouve être le 8 janvier et ne précède l'ouverture de la session parlementaire que de deux jours.

Le gouvernement préfère, dans ces conditions, avancer les élections sénatoriales, et il est probable que celles-ci seront fixées au 18 ou au 25 décembre 1881.

D'ailleurs, on ne tardera pas à être fixé officiellement à cet égard, car les délais légaux à observer entre les diverses opérations électorales font au gouvernement une obligation de publier très prochainement le décret de convocation.

On sait, en effet, qu'aux termes de la loi organique du 2 août 1875, il doit y avoir un délai d'un mois entre l'élection des députés municipaux et celle des sénateurs. En outre, comme le décret de convocation des conseils municipaux pour l'élection de leurs délégués doit être publié au moins six semaines avant le jour de la nomination des sénateurs, on voit que l'élection des délégués municipaux devra être faite au plus tôt quinze jours après la convocation des conseils.

Le décret devra paraître dans le courant d'octobre pour que les délais soient observés et qu'une période électorale suffisante soit accordée aux électeurs.

Dans l'un des premiers conseils qui sera tenu sous la présidence de M. Jules Grévy, sera fixée la date des élections municipales destinées au second renouvellement du Sénat.

L'OPTION DE M. DE CHOISEUL

M. de Choiseul, élu à Corte et à Melun, opterait dit-on, pour cette dernière circonscription.

M. Lurapérani, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien procureur général près la cour d'appel de Bastia, actuellement conseiller à la cour d'appel de Paris, aurait l'intention, dans ce cas, de poser sa candidature dans l'arrondissement de Corte.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 3 octobre

Les industriels et commerçants de la Normandie, réunis en assemblée générale à Rouen, palais des Consuls, sous la présidence de M. Cordier, sénateur, pour entendre une communication de M. Félix Faure, député, ont, après une discussion approfondie, adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

L'assemblée, vivement émue par les nouvelles qui lui parviennent des négociations du traité de commerce avec l'Angleterre, négociations dont la marche n'est connue des industriels français que par les journaux anglais, proteste énergiquement :

1° Contre l'admission devant les négociateurs d'industriels anglais spéciaux et choisis, alors que les industriels français ont été rigoureusement exclus, jusqu'à présent, aussi bien à Londres qu'à Paris;

2° Contre toute diminution des droits spécifiques votés par le Parlement après débats contradictoires et solennels;

Prend acte du consentement de M. le ministre du commerce à admettre devant les négociateurs, à partir d'aujourd'hui, les industriels français au même titre que les industriels anglais, et lui exprime sa reconnaissance.

Et, enfin, fait appel aux sentiments de justice et d'équité, non moins qu'au patriotisme des sénateurs et des députés et les prie de s'opposer à toute réduction des tarifs votés en vue de la conclusion d'un traité qui, par ce fait, deviendrait ruineux pour notre pays.

teurs et des députés et les prie de s'opposer à toute réduction des tarifs votés en vue de la conclusion d'un traité qui, par ce fait, deviendrait ruineux pour notre pays.

— M. Dilke, dans une entrevue avec le correspondant du *Standard*, aurait déclaré que le gouvernement français désirait le *statu quo* dans le nouveau traité, et que le motif de la suspension des négociations n'était pas le désir d'attendre l'arrivée de M. Gambetta au pouvoir pour traiter avec lui.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Vienne, 3 octobre. — L'article du *Times*, relatif à l'organisation future de l'Orient, continue à soulever de nombreuses protestations dans la presse autrichienne.

Le *Fremdenblatt*, entre autres, dit qu'à la lecture superficielle de l'article du journal anglais, on croit sans doute que le *Times* et son correspondant n'ont en vue que de procurer à l'Angleterre la suprématie en Egypte et d'assurer par là les communications entre la Grande-Bretagne et l'Inde. Mais, quand on lit cet article plus attentivement, on ne peut se défendre du soupçon qu'il n'a pas été écrit dans le but de préparer la solution du problème le plus important du siècle, mais plutôt pour provoquer la méfiance à l'égard des intentions de l'Autriche-Hongrie.

« Il manque, ajoute le journal officiel viennois, aux conjectures du *Times* sur l'organisation future de l'Orient, pour être prises au sérieux, une foule d'hypothèses sérieuses, tandis qu'il est hors de doute que l'Autriche-Hongrie n'a pas la moindre envie du cadeau qu'on lui offre.

« Les intérêts de la monarchie autrichienne n'exigent certainement pas que la Grèce lui sacrifie une partie de son indépendance. L'Autriche ne songe ni à s'annexer des territoires habités par les Grecs, ni à régner sur les pays soumis à une autre suzeraineté. Son but, au contraire, doit être de conquérir la confiance et les sympathies des Etats indépendants de la presqu'île des Balkans. Telle est en fait la politique orientale du baron de Haymerlé. »

Londres, 3 octobre. — « Si nous étions une fois installés au Caire, dit le *Spectator*, Constantinople ne compterait plus pour nous, car notre route de l'Orient serait continuellement ouverte et nous pourrions intervenir sans aucun souci personnel dans la question d'Orient.

« Avec Le Caire, occupé par les Français, nous n'avons d'autre route complètement libre que celle du Cap de Bonne-Espérance, et Constantinople conserve l'importance qu'elle avait; la position serait intolérable et c'est pourquoi nous sommes alarmés des bruits qui courent sur l'Egypte.

« Nous ne voulons pas de guerre avec la France, nous voulons son amitié à un autre prix que l'Egypte, et c'est le problème le plus difficile qu'aient à résoudre les hommes d'Etat anglais.

« Notre objectif est non de le résoudre, mais de faire savoir aux hommes d'Etat anglais et au pays d'abord que ce problème doit être résolu à un moment donné, et secondement que la condition d'une solution est que l'Angleterre possède l'Egypte avec le consentement de la France. »

— La *Vatourday* reviens parlant de la proposition qui consiste à considérer l'Egypte comme un pays indépendant sous la protection de l'Angleterre, dit qu'il n'y a guère de différence entre ce projet et le plan plus hardi d'une occupation ou d'une annexion anglaise, si ce n'est qu'il a le mérite ou le démerite d'être couvert d'un voile épais d'hypocrisie. Quant à la Porte, il est à supposer que nous l'informerons que sa suzeraineté a pris fin, sous ce seul prétexte que nos intérêts dans l'Inde exigent qu'il en soit ainsi.

— Le *Statist* dit :

« Nous sommes les partenaires de la France en ce qui concerne l'Egypte et nous ne pouvons prendre une résolution sans son consentement. Si la France insiste pour que nous maintenions l'arrangement actuel, nous ne pouvons nous y opposer qu'en nous battant avec elle; et comme conséquence de cette dispute, si nous permettons à l'Allemagne d'y prendre part, la querelle s'envenimera.

« Il est certain que toute tentative de changer notre position actuelle en Egypte nous suscitera des difficultés de tout genre et nous entraînera peut-être à une guerre terrible avec la France ou l'Allemagne, et peut-être avec les deux. »

EN AFRIQUE

Les armements

Marseille, 3 octobre. — Aujourd'hui sont arrivés dans notre ville : 1 officier et 410 hommes du 126^e de ligne, 1 officier et 81 hommes du 9^e.

1 officier et 57 hommes du 88^e, 1 officier et 33 hommes du 122^e de ligne.
Ces troupes se sont embarquées ce soir pour Batna et Tanis ainsi que les détachements de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine arrivés ici depuis quelques jours, un détachement de 50 hommes des 23^e et 24^e sections de commis et ouvriers militaires et 20 infirmiers de la 23^e section.

Toulon, 3 octobre. — Le garde-côte cuirassé le Tromblon a reçu ordre de quitter la Tunisie et de rallier Toulon. Ce navire, d'un type spécial, sera désarmé dès son arrivée.

Dans le sud oranais

Oran, 3 octobre. — La situation dans le sud d'Oran se maintient toujours favorable.
Les rapports des émissaires démentent tous les bruits d'entente entre Si-Sliman et Bou-Amema.

Les derniers avis confirment que Si-Sliman se retire dans la direction de Tafilalet.
Le bruit de la défection de Kadour-Ben-Sahraoui, agha de Tiaret, ne mérite aucune créance.

Deux nouvelles tribus, les Djembaa et les Rezaina qui avaient fait partie des contingents de Bou-Amema ont demandé l'amani, qui leur a été accordé. On leur a permis de rentrer en Algérie. Ces déflections successives indiquent bien un certain découragement parmi les nomades insurgés.

Cette tournure satisfaisante des événements dans le Sud oranais va permettre aux autorités militaires de porter toute leur attention et de concentrer tous leurs efforts sur la grande opération de Kairouan. Attendons-nous à apprendre, d'un instant à l'autre, que la marche convergente de nos troupes vers la ville sainte des Arabes tunisiens a commencé.

Les troupes de l'empereur du Maroc

Alger, 3 octobre. — Une lettre de Tiemcen affirme la réalité du bruit d'après lequel l'empereur du Maroc aurait levé deux colonnes pour marcher contre Si-Sliman.

Ces colonnes seraient formées des Beni-Massen-Angad et des Mekail, commandés par le chérif d'Ouazzan et l'amel d'Oudja.

Le camp d'Ali-Bey

Tunis, 30 octobre. — Un courrier spécial, qui arrive du camp d'Ali-Bey, nous apprend que 146 zouaves beylicaux ont passé aux insurgés avec armes et bagages. Ali-Bey aurait écrit à Tayeb-Mesmouri, campé à Mornak, et à l'agha, campé à Mohamédia, de venir le rejoindre pour l'aider à repousser les Drid et les Ouled-Ayar.

La colonne de Mesmouri se compose de 4,200 hommes, 6 canons et 25 cavaliers; celle de l'agha est de 500 hommes, 2 canons et 10 cavaliers. Ce courrier m'assure qu'Ali-Bey a eu un cheval tué sous lui, que le colonel Soliman-Gerbi, que je vous ai annoncé avoir été blessé dans le combat, est mort, et que les insurgés se sont tellement approchés du camp que toutes les tentes sont percées par les balles.

Ce courrier a prévenu que des bandes d'insurgés sont postées entre Testour et Slouguia pour arrêter un convoi qu'ils devaient avoir partir de Tunis pour ravitailler le camp d'Ali-Bey. Ces insurgés ont en ville des espions qui se faufilent partout et sont au courant de ce qui se passe pour prévenir ensuite leurs compagnons.

Attaques des insurgés

Tunis, 3 octobre. — Dans la matinée d'hier, les insurgés ont incendié la gare d'Oued-Zargna qui est encore en feu.

Le train parti de Tunis à 7 heures du matin, a rencontré les insurgés à Medjez-el-Bal qui ont fait feu sur les wagons.

Nous ignorons encore si ce train a pu arriver à Ghardimaou, car le train parti à une heure de l'après-midi de cette ville pour Tunis n'est

pas arrivé hier soir et on ne sait où il est passé.

Les rebelles ont coupé les fils télégraphiques; Testour a été complètement pillée ainsi que le camp d'Ali-Bey situé à quelques kilomètres de cette ville.

LA SITUATION EN ALGÉRIE

Au sujet des affaires algériennes, les moindres incidents prennent, grâce à la liberté absolue dont jouit la presse, des proportions démesurées.

Il n'est donc pas sans intérêt d'emprunter aux journaux même de l'Algérie des renseignements sur la situation de ce pays.

L'Alkhar va nous édifier sur ce sujet. Il résume notamment d'un grand article qu'il vient de publier que l'apaisement s'est fait parmi les indigènes depuis que l'insaisissable Bou-Amema a été encore refoulé au loin;

Des groupes nombreux, dit ce journal, abandonnent le chef du mouvement insurrectionnel. Mais, ajoute-t-il, malgré les embarras sérieux de leur situation et en dépit de leurs nombreuses demandes d'amani et de leurs protestations répétées de soumission, adressées par des notabilités et des djemâas, soit à Gerville, soit à Soudou, aucune tribu n'est arrivée à la période de réalisation.

Puis le journal algérien examine la situation des chefs indigènes, Si-Sliman et Si-Kaddour, dont l'attitude est depuis plusieurs semaines l'objet des commentaires les plus divers.

En ce qui concerne personnellement Si-Sliman ben Kaddour, son attitude à notre égard reste la même en apparence. Il continue à protester de ses bonnes intentions et de son vif désir de ramener le calme sur nos frontières. Il s'est entremis pour nous faire rendre sept prisonniers espagnols, en nous promettant que les huit derniers nous seraient bientôt raménés. Ce service lui a été largement payé.

Toutefois les nouvelles rapportées par des émissaires venus de l'Ouest tendraient à démontrer que le chef des Ouled-Sidi-Choikh-Gharaba se préoccupe surtout, en ce moment, du rôle qu'il aurait à jouer vis à vis de nous, si les pourparlers engagés n'aboutissent pas à le faire investir des fonctions d'agha du Sud marocain.

En prévision de cette éventualité, il n'est pas douteux qu'il ne cherche à ménager sa situation future, soit en se créant des ressources en sautant certains de nos dissidents, soit en se négociant des alliances avec d'autres fractions algériennes en déflection et aussi avec des tribus marocaines.

C'est ainsi que les Rezaïna l'ont rejoint aussitôt leur défection, et que nous avons eu le regret de constater un coup de main opéré, bientôt après, par ces rebelles, contre nos Hanyan Chafaa, auxquels ils ont enlevé 500 moutons.

D'autre part, on parle toujours d'un rapprochement qui se traiterait entre Si-Kaddour-ben Hamza et Si-Sliman-ben-Kaddour, bien que leurs familles, rivales de tout temps, soient devenues ennemies jurées depuis le meurtre, en juillet 1871, de deux cousins germains de Si-Sliman, par une bande conduite par Si-Kaddour en personne. On dit aussi que Bou-Amema serait entré dans l'alliance des deux cousins, et que le résultat de cette accord serait une incursion prochaine sur notre territoire.

Dans quelques jours, les mouvements de nos colonnes mettront fin à l'incertitude de la situation.

Le journal algérien conclut en ces termes :

En résumé, la situation politique actuelle de la province d'Oran ne présente aucun caractère inquiétant pour l'avenir.

Dans le Tell, les populations sont rassurées, les crimes relevés n'augmentent ni en nombre ni en importance, et la véritable et sérieuse préoccupation, aussi bien chez la plupart des colons que chez les indigènes, consiste dans le manque de ressources à la suite d'une récolte à peu près nulle sur tous les points.

Dans le sud, les tribus restées fidèles reprennent confiance en voyant nos colonnes, fortement organisées, prêtes à se mettre en mouvement et à agir avec vigueur contre les rebelles.

rons à lui, et nous ne le quitterons pas plus que son ombre.

Il y a des agents de police qui, pour une faible somme, se chargent de reconstituer la vie entière d'un homme, et de voir clair dans toutes ses actions. Est-ce que la passion ne me donnera pas la pénétration et le jugement de ces gens-là ?

A nous deux, monsieur, nous nous complétons merveilleusement pour cette tâche, car nous pouvons opérer à notre aise dans des sphères différentes, vous en haut, moi en bas.

Vous dans votre monde, à votre club, dans les salons, partout, vous vous informez, vous recueillez les on dit, les propos, les cancans de l'opinion. Vous aurez aussi le côté brillant et extérieur de notre ennemi.

Moi, en bas, dans l'ombre, j'étudierai le dessous de l'existence, l'envers.

Je fouillerai le passé, je descendrai dans les détails les plus intimes.

Je puis passer partout, moi, suivre un homme jour et nuit le long des rues, stationner sous les portes cochères, arracher la vérité à des fournisseurs, offrir un canon sur le comptoir à des domestiques... Jamais on ne se défiera de moi. Je suis peuple, moi; quand j'ai une blouse et une casquette, je ne suis pas déguisé.

M. de Breulh se leva enthousiasmé.

C'était un intérêt énorme, palpitant, qui tombait dans son existence si désœuvrée.

Il allait avoir une préoccupation constante de toutes les heures, qui remplirait ses journées si souvent longues et vides.

C'était une partie, cela, une vraie, poignante, dont l'enjeu était la vie de trois personnes, et qui ne ressemblait en rien à ses parties autour du tapis vert, où il risquait insoucamment des poignées de louis, perdant ou gagnant sans plaisir ni peine, sans seulement ressentir une émotion.

Informations

Paris 8 octobre.

Actes officiels

Le Journal officiel de ce jour publie :

Le mouvement judiciaire annoncé.

Voici les nominations qui intéressent notre région :

M. Duplessis, vice-président à Lyon, est nommé conseiller à Lyon.

M. Devienne, juge à Lyon, est nommé vice-président à Lyon.

M. Groz, substitut à Lyon, est nommé juge à Lyon.

M. Chantreuil, substitut à Lille, est nommé à Lyon.

M. Buteau, juge d'instruction à Autun, est nommé président à Sancerre.

M. Proteau, juge de paix à Conches-les-Mines, est nommé juge à Autun et chargé de l'instruction.

M. Reith, juge à Charolles, est nommé à Uzès.

M. Bouisson, juge à Castellane, est nommé à Bouneville.

M. Récorbet, ex-avoué, est nommé juge au Puy.

M. Germaux, substitut à Vassy, est nommé à Chalon-sur-Saône.

M. Devalles, substitut à Vienne, est nommé à Valence.

M. Rey, substitut à Saint-Marcellin, est nommé à Vienne.

M. Couturier de Royas, juge-suppléant à Vienne, est nommé substitut à Saint-Marcellin.

M. Binet, avoué, est nommé juge-suppléant à Brioude.

M. Nicolle, avoué, est nommé juge-suppléant à Thonon.

La démission de M. Chassain de Laplasse, juge-suppléant à Roanne, est acceptée.

Au ministère de la marine

Le ministre de la marine a reçu la visite d'un délégué de la colonie américaine à Paris, qui l'a remercié d'avoir fait arborer, sur les vaisseaux de guerre français, le drapeau national en berne, en signe de deuil, le jour où est arrivée la nouvelle de la mort du président Garfield.

Au ministère de l'intérieur

Un mouvement est en préparation au ministère de l'intérieur dans le personnel des inspecteurs généraux des prisons et des établissements de bienfaisance.

Les élections au Sénégal

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu au Sénégal, le 18 septembre :

M. Gascon, député sortant, a obtenu 1,423 voix ;

M. Maréchal, 838 ; M. Crespin, 327, et M. Menier, 4.

Il y a ballottage.

Sans l'épidémie qui sévit à Saint-Louis, l'élection de M. Gascon était assurée au premier tour.

M. Jules Grévy et les congréganistes

Plusieurs personnages du clergé ont fait, ces jours-ci, une visite au président de la République à Mont-sous-Vaudrey ; ils sont beaucoup appuyés par M. Grévy, qui, à l'époque de l'exécution des décrets, sollicita de son époux, en faveur des capucins de Marseille, parmi lesquels se trouvaient des Frères jursiens.

On attribue à l'influence de M. Grévy la situation exceptionnelle faite au collège congréganiste de Dole.

M. Sachet, maire de Mont-sous-Vaudrey, y ayant fait allusion devant M. Jules Ferry, le ministre de l'instruction publique n'a pas répondu.

L'ambassadeur italien à Paris

Il est question du commandeur Nigra, actuellement ambassadeur d'Italie à Saint-Petersbourg, pour remplacer à Paris le général Cialdini.

Le commandeur Nigra a déjà représenté l'Italie à Paris sous l'Empire.

Le Fanfulla met en avant la candidature du comte Corti pour l'ambassade de Paris.

La Riforma croit savoir que le gouvernement italien n'a pris encore aucune décision à ce sujet.

Les vins plâtrés

On se rappelle la perturbation causée dans le commerce des vins par la mesure qui interdisait l'entrée en France des vins étrangers renfermant plus de deux grammes de plâtre par litre. Cette mesure était d'autant plus anormale que, pour ce qui concerne les vins français, M. le ministre de la justice avait maintenu l'immunité absolue du plâtrage.

Une dépêche de Montpellier nous apprend que la même immunité vient d'être restituée aux vins es-

pagnols, qui seront admis à la frontière sans contrôle de la quantité de plâtre qu'ils peuvent renfermer.

Le lycée de la Martinique

Le ministère de la marine et des colonies s'occupe actuellement, de concert avec le ministre de l'instruction publique, d'un nouveau recrutement du personnel pour le lycée de la Martinique.

Ce recrutement comprendrait quatre professeurs de lettres ou de grammaire et deux professeurs de sciences physiques et naturelles. Le traitement colonial attaché à ces emplois est de 6,500 fr. pour les professeurs pourvus du grade de licencié.

On assure qu'il y aura lieu d'envoyer aussi à la Martinique, et dans un délai prochain, des professeurs de l'enseignement secondaire spécial et quelques maîtres répétiteurs ou professeurs de classes élémentaires.

Notre colonie des Antilles, qui se préoccupe de développer l'instruction dans les conditions les plus larges, recherche également un directeur et une directrice d'écoles normales primaires.

Monument de Saint-Quentin

C'est le 8 octobre courant qu'aura lieu l'inauguration du monument élevé par la ville de Saint-Quentin pour consacrer la mémoire de la défense opposée par elle à cette date, en 1871, à l'armée prussienne.

Rappelons que ce monument, d'une facture magistrale, est du au ciseau de notre sculpteur Barrias, et a valu à son auteur la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Petites nouvelles

Le ministre de la marine vient d'ordonner l'envoi en congé, à compter du 4 octobre, de tous les militaires de l'armée de mer, de la classe de 1876, ainsi que des engagés volontaires qui sont liés au service jusqu'au 30 juin 1882.

On avait annoncé que le portrait de Bazaine figurait encore au musée de Versailles.

Le ministère des beaux-arts déclare que le portrait en pied de Bazaine a été enlevé du musée le lendemain du jour où a été prononcée la condamnation du traître.

Il est inexact que M. de Saint-Vallier, ambassadeur français à Berlin, ait donné sa démission.

La rentrée de M. Constans à Paris est définitivement annoncée pour cette nuit.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Lundi 3 octobre 1881

3 0/0.....	84 65	Crédit France.....	208 1/2
5 0/0.....	116 60	Alpine.....	212 1/2
Italien.....	116 60	Suez.....	371 3/4
Turc.....	16 25	Lombards.....	371 3/4
Extérieure.....	26 3/4	Banque Paris.....	371 3/4
Egypte.....	389 06	Landerb. Autr.....	371 3/4
Chemins Turc.....	55 3/4	Nouvelle.....	925 1/2
Banque Ottom.....	745 3/4	Petit Téléph.....	143 1/2
Union.....	2055 3/4	Fonc. France.....	801 3/4

Etranger

Alsace-Lorraine

Les prochaines élections au Reichstag

Strasbourg, 3 octobre. — Les candidatures pour le Reichstag se posent peu à peu en Alsace.

A Strasbourg, M. Kahlé, représentant du parti de protestation, n'aura pas de concurrent sérieux. L'opposition par la suppression de son journal la Presse a été telle que les autonomistes n'osent pas lui donner de concurrent. L'élection de M. Kahlé sera un triomphe.

Après la Gazette de Frankfurt, le socialiste Bebel, de Leipzig, se porte comme candidat à Strasbourg. Sa candidature est une de celles que les socialistes ont imaginées, uniquement pour faire le recensement de leurs partisans (Zähl-Candidaturen). M. Bebel sera porté de la même manière à Königsberg, Cologne, Esslingen et Leipsig-campagne; il n'est sérieusement candidat qu'à dans le 4^e arrondissement de Berlin.

Angleterre

La navigation danubienne

Londres, 3 octobre. — On télégraphie de Vienne au Standard :

Une note récente du gouvernement roumain demanderait aux puissances que les règlements de la navigation danubienne fussent élaborés par une commission européenne avec l'assistance de délégués des puissances riveraines.

Russie

Apparition de la neige

Petersbourg, 30 octobre. — On annonce l'apparition de la neige ici dans les environs sur une assez grande étendue du pays.

La neige est tombée avec une telle intensité que les blés non coupés ont été écrasés. Les familles ri-

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

— Et nous le ferons, monsieur, s'il plaît à Dieu ! Je dis nous, parce que je compte absolument sur vous. Vos offres si généreuses, dans mon atelier, quand je les repensais, j'avais raison. Maintenant, après toutes les preuves d'amitié que vous me donnez, je ne serais qu'un sot orgueilleux si je ne vous demandais pas aide et assistance. A nous deux, dévoués à une cause commune, nous devons réussir.

Nous ne sommes ni l'un ni l'autre de ces hommes abêtis par le luxe et le bien-être au point d'être incapables de rien tenter eux-mêmes.

Vous et moi, nous avons eu ces deux maîtres dont les enseignements ne s'oublient pas, le malheur et la pauvreté.

Nous saurons nous taire et agir...

André se tut, attendant peut-être une objection; mais, le gentilhomme ne répondant pas, il continua :

Mon plan est la simplicité même.

Dès que nous connaîtrons ce prétendant mystérieux, il sera à nous.

Sans qu'il puisse s'en douter, nous nous attache-

— Oui ! je suis à vous ! s'écria-t-il. Et s'il faut de l'argent, beaucoup d'argent, souvenez-vous que je suis inépuisablement riche.

Le jeune peintre n'eut pas le temps de répondre, on frappait fort rudement à la porte de la bibliothèque.

— Ah ça !... murmura le gentilhomme, dont les sourcils se froncèrent, qui est-ce qui se permet chez moi...

Il s'arrêta court. Au même moment une voix de femme se faisait entendre; elle criait :

— Gontran !... c'est moi !... Êtes-vous fou !... Ouvrez donc !...

M. de Breulh se frappa le front.

— Eh !... fit-il, c'est Mme de Bois-d'Ardon.

Il ne se trompait pas. Le verrou retiré, la vicomtesse se précipita dans la bibliothèque, selon son habitude, à la manière des tourbillons, et courut se jeter sur un divan.

Alors, André aussi bien que M. de Breulh purent remarquer combien ses traits charmants étaient décomposés, et combien il coulait de larmes de ses jolis yeux, qu'elle essuyait incessamment.

M. de Breulh ne laissa pas que d'être un peu effrayé. Mme de Bois-d'Ardon pleurait, au risque de se gâter le teint, ce ne pouvait être que pour une vraie catastrophe, ou pour rien...

— Qu'avez-vous, ma chère Clotilde, demanda-t-il affectueusement, que vous arrive-t-il ?

— Ah !... un grand malheur ! C'est à-dire que je n'ose réfléchir à ce que j'ai entrevu. Mais vous pouvez peut-être me sauver...

— Si je le puis...

— Avez-vous vingt mille francs à me prêter ?

M. de Breulh respira, et même ne put s'empêcher de sourire.

— S'il ne s'agit que de cela, dit-il, soyez sauvée.

— A !... c'est qu'il me les faut tout de suite, là, à l'instant.

— Je ne les ai pas ici ; mais je puis les avoir dans une demi-heure.

— Bien, alors.

M. de Breulh écrivit rapidement dix lignes qu'il remit à un valet de pied en lui recommandant de se hâter.

— Merci, s'écria la vicomtesse, merci mille fois ! mais ce n'est pas tout encore, outre l'argent il me faut un conseil.

Supposant que Mme de Bois-d'Ardon devait souhaiter se trouver seule avec M. de Breulh, André s'apprêta discrètement à se retirer.

Mais la jeune femme, d'un geste amical et gracieux, le retint.

— Restez, monsieur André, dit-elle, restez, vous n'êtes pas de trop.

Et comme il hésitait encore :

— Il va être question, ajouta-t-elle, d'une personne qui vous tient bien fort au cœur.

— Précisément.

— Ah !... vous n'avez plus envie de vous éloigner j'espère !...

De sa vie, l'aimable vicomtesse n'a pu rester cinq minutes de suite sur la même impression, surtout si cette impression est triste.

Elle s'en excuse en affirmant que le sérieux est hors de sa nature.

Entrée chez M. de Breulh sous le poids d'une émotion poignante, elle oubliait la gravité de sa situation, pour n'en plus voir que le côté comique.

— Véritablement, mon cher Gontran, repri-elle, jamais on n'a vu une aventure aussi surprenante que celle qui vous vaut ma visite.

Il n'y a qu'à moi qu'il arrive des choses pareilles !

Encore une prétention de Mme de Bois-d'Ardon.

Elle est persuadée que sa vie n'est qu'un long suite d'incidents tout à fait particuliers.

ches, en villégiature, ont dû quitter précipitamment leurs maisons de campagne et rentrer en ville. Non-seulement les blés, mais toutes les récoltes sont compromises par l'apparition anticipée de l'hiver qui menace de devenir très rigoureux.

L'Alliance des trois Empereurs

Le Vaterland énumère les bienfaits d'une alliance des trois empereurs :

« Que les souverains des trois grands empires de l'Est, dit-il, s'unissent et pas un coup de canon ne pourra se tirer en Europe sans leur permission. Et alors plus de révolutions fomentées dans l'intérêt de l'industrie anglaise, plus d'idées de revanche qui puissent se faire jour, plus d'Italie « irredenta » convoitant le bien d'autrui.

« Or, du moment que la paix est assurée par la volonté commune de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Russie, rien n'empêche d'en finir avec ces armements énormes qui écrasent les populations.

« Dès lors, la dette publique cessant de s'accroître, on voit disparaître la domination des financiers et bientôt la fortune mobilière rentrant dans le seul rôle qui lui convienne, les professions auxquelles l'Etat doit sa richesse et le travail honnête qui accompagne toujours un sage esprit de conservatisme reprendront la place qu'ils méritent.

« Les Parlements, de leur côté, las de servir de théâtre à de vaines joutes oratoires ne songeront qu'à travailler au bonheur des peuples. »

DÉPARTEMENTS

SERVICE ÉTRANGER DE « RÉPUBLICAIN DE RHONE

LOIRE

Une déception

Saint-Etienne, 3 octobre. — C'est aujourd'hui que devait avoir lieu l'ascension du ballon le Zéphyr, sous la direction de M. Gustave Lacroix.

Une foule énorme s'est portée dès une heure de l'après-midi au Rond-Point, lieu de l'ascension projetée. Nous soulignons le mot avec intention car, ainsi que dimanche dernier à la Ricamarie, cette ascension n'a pu avoir lieu, faute de gaz, parait-il — et l'ascension a dû être évacuée vers 5 heures.

Inutile d'ajouter que le public ne paraissait pas satisfait.

Informations

M. Primat, fils de l'ancien maire de Saint-Etienne, et Bouché, tous deux anciens élèves du lycée de Saint-Etienne, viennent d'être admis sur 220 candidats, le premier avec le n° 6 et le second avec le n° 130.

Le nommé Rousson, réserviste au 121^e de ligne, a été arrêté pour vol de 40 bouteilles de vin, commis au préjudice du sieur Verne, autre réserviste, lequel a déposé Rousson, malgré que celui-ci avait donné, tant à sa femme qu'à lui, une somme de 60 francs pour que le silence fut gardé.

Nouvelles militaires

Ont été promus au grade de capitaine : Au 105^e de ligne : M. Duproz, lieutenant surnuméraire au même régiment, en remplacement de M. Guillard nommé chef de bataillon. M. Picard également surnuméraire au 105^e de ligne, en remplacement de M. Pastre nommé chef de bataillon.

Chronique théâtrale

Hier soir, salle comble au Grand-Théâtre pour la représentation de Sarah Bernhardt.

Nous ne ferons ni l'éloge de l'artiste ni celui de la pièce, d'autres plus autorisés que nous, l'ont fait en des termes sur lesquels il n'y a pas à revenir. Constatons simplement le succès — inévitable d'ailleurs — obtenu par toute la troupe.

ISÈRE

Cercle démocratique

Grenoble, 3 octobre. — Les adhérents du Cercle démocratique de l'Isère se réunissent priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, jeudi prochain, 6 octobre, à 8 heures du soir, dans le local du Cercle, rue de Créquy, 31.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION : Renouvellement de la commission administrative, et exposé de la situation financière.

Accident

Le jeune Lafont, âgé de 12 ans, domicilié avec ses parents, rue Saint-Laurent, 23, s'amusa à courir dans la rue, sur le parapet de l'Isère, quand, tout à coup, il perdit l'équilibre et tomba dans le fleuve.

Il est grièvement blessé à la tête et est actuellement à l'hospice.

Election d'un maire

Hier dimanche, M. Jean Chabert a été élu maire de la commune de Jarrie.

Empoisonnement par les champignons

Voiron, 3 octobre. — Nous avons à enregistrer aujourd'hui la mort d'une troisième victime de l'empoisonnement par les champignons, dont nous avons parlé hier.

Pommières père vient de succomber après cinq jours d'un vrai martyre.

Asphyxie

Le nommé Didon, qui était venu pour aider son beau-frère, le nommé Billon, cultivateur au hameau de Moutenil, commune de Voiron, à foudre sa vendange, a péri asphyxié dans la cuve, par les émanations de gaz acide carbonique qui s'en dégagèrent.

Tentative d'assassinat à St-Etienne

La rue Mulatière a été aujourd'hui le théâtre d'un fait très grave :

Un propriétaire a tenté d'assassiner un de ses locataires.

Voilà les renseignements que nous avons recueillis de la bouche même de la victime.

Le nommé Jean Marie Varenne habite le rez-de-chaussée de la maison portant le n° 42 de la rue Mulatière, et appartenant au sieur Cizeron.

Etant monté aujourd'hui à midi chez ce dernier pour lui réclamer une vitrine déposée dans son grenier et lui proposer en même temps des arrangements de paiement, Cizeron père qui passe, à juste titre, dans le quartier, pour un sorniois et un butor, ne voulut rien entendre et, s'armant d'une hache, en porta à Varenne un violent coup qui l'atteignit à la tête.

Entre temps Cizeron fils s'était muni d'un autre instrument pour frapper aussi, tandis que la femme Cizeron elle-même armée d'un maillet portait des coups à la poitrine du malheureux Varenne qui, aveuglé par le sang, ne pouvait se défendre.

Heureusement pour lui, le nommé Sidoli, qui l'avait accompagné, put le faire sortir, non sans recevoir lui-même un coup de hache, qui, ayant dévié, ne déclara que sa chemise et vint s'abattre contre la porte.

Deux des membres de cette intéressante trinité, Cizeron père et fils, ont été arrêtés peu après par le commissaire de police du 3^e arrondissement.

M. le docteur Besaguet qui a donné à Varenne les premiers soins, a constaté que la blessure longue de 5 centimètres et profonde de trois, n'a lésé aucune organe essentiel et, qu'à moins de complications l'incapacité de travail sera d'environ quinze jours.

La paisible population ouvrière du quartier a été profondément émue par cet événement et il n'était rien moins que question de lyncher les coupables peu estimés du voisinage.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 4 octobre, 277^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 05 ; coucher, 5 h. 32. Les jours baissent de 1 minute.

Températures (1792). Pluie de Worms.

Une circulaire ministérielle ordonne aux magistrats de poursuivre les marchands et détenteurs de vins plâtrés à raison de plus de deux grammes de plâtre par litre (200 grammes par hectolitre).

Le conseil d'hygiène a émis l'avis que cette dose de deux grammes est la dose maxima, au-delà de laquelle le vin peut être insalubre.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce publie l'avis suivant relatif à l'inspection des viandes de porc salées de provenance étrangère :

Des laboratoires destinés à assurer l'examen micrographique des viandes de porc salées étrangères, de provenance étrangère, seront organisés, à Paris, sur les points du littoral et de la frontière auxquels sera désormais limitée l'entrée de ces produits.

Les micrographes experts, attachés à ces laboratoires, recevront un traitement annuel ; ils seront munis d'avoir justifié de leur aptitude technique. Les candidats qui n'auraient pas les connaissances nécessaires suivront un cours spécial institué à cet effet.

Les demandes d'emplois de micrographes devront être adressées, avant le 12 octobre courant, au ministère de l'Agriculture et du Commerce (direction du commerce intérieur), accompagnées des pièces suivantes :

- 1° Certificat de bonnes vie et mœurs ;
- 2° Livret militaire ou toute autre pièce constatant que les candidats ont satisfait à la loi sur le recrutement ;
- 3° Une notice faisant connaître leurs antécédents et leurs études.

Cette circulaire indique le retrait de la décision ministérielle interdisant l'introduction des viandes de porc de provenance américaine.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a décidé que le monument des légions du Rhône serait placé au parc de la Tête-d'Or, en face de la sortie de la rue de Créquy.

Une somme de 80,000 fr. a été affectée à la construction de ce monument. Dans cette somme est compris le montant de la somme recueillie par la commission qui avait pris l'initiative d'élever dans notre ville ce monument commémoratif.

La première session de la Société d'économie politique de Lyon, pour la session 1880-1881, a eu lieu dans les salons du café Casati.

La Société a décidé de subventionner un cours d'économie politique à l'Ecole normale du Rhône : on espère que ce cours aura les plus heureux résultats : il divulguera la science dans les classes populaires, grâce à l'enseignement des instituteurs primaires.

M. Georges Renaud a fait ensuite une intéressante conférence sur le renouvellement des traités de commerce.

Les épreuves des ponts suspendus de notre ville se sont poursuivies jusqu'à ce jour sans accidents.

Ces épreuves qui se font chaque année, à la même époque, en toute la France, en vertu d'instructions ministérielles, sont absolument nécessaires, si l'on en juge par divers accidents qui se sont produits en différents endroits.

Dans le département de Lot-et-Garonne, le pont de Maurin, sur le canal latéral à la Garonne, est tombé pendant l'épreuve réglementaire ; il était construit depuis trente ans. Le pont de Rayne, sur le même canal, est également tombé durant l'épreuve, après trente ans de service.

Il résulte de ces faits que les câbles en fil de fer des ponts suspendus, qui ont une trentaine d'années d'existence, sont oxydés et ne présentent plus une garantie suffisante. C'est là un danger imminent, qui peut occasionner de terribles catastrophes, et l'administration ne fera que remplir son devoir en exigeant le remplacement d'office de tous les câbles des ponts suspendus établis depuis près de trente ans.

Certains employés des tramways continuent à se montrer d'une grossièreté sans pareille ; c'est là leur moindre défaut.

M. Chopard, rentier, quai de Serin, 17, ayant eu l'audace rare d'adresser une réclamation au contrôleur de service, à 5 heures du soir, au bureau du quai de Vaise, celui-ci l'a reçu par des injures et l'a menacé de lui donner de sa botte au derrière ; on n'est pas plus Régence.

Plainte a été déposée au bureau de police contre ce personnage, qui, nous assure-t-on, était complètement ivre, ce sera son excuse devant les gros bonnets de la Compagnie.

Un cheval du tramway n° 47 s'étant abattu, hier soir, rue Bourbon, un témoin de l'accident, M. Guère, s'empressa d'aider à le relever. Ce faisant, il reçut de l'animal un violent coup de pied à la jambe droite.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Léoras, il a été reconduit à son domicile.

Une avarie, arrivée à la machine de la mouche n° 9, en aval du pont de Serin, l'a empêché de continuer sa route. Elle a dû aborder à la rive gauche, où la mouche n° 12 qui suivait a pris les voyageurs. Il n'y a eu aucun accident.

La nuit dernière, à minuit et demi, quelques passants attardés sur le quai Saint-Vincent, ont empêché la nommée Rose P., divagueuse, âgée de 35 ans, de se jeter dans la Saône.

Conduite devant le commissaire de police, elle a déclaré que les mauvais traitements qu'elle faisait subir son mari lui avaient inspiré sa funeste résolution.

Après avoir promis de ne plus recommencer sa tentative, elle a été reconduite à son domicile par les gardiens de la paix.

Un fatal accident survenu la nuit dernière, a coûté la vie au nommé L..., domicilié, âgé de 45 ans, manoeuvre.

Cet homme, qui habitait une chambre garnie, rue des Treize-Cantons, au quatrième, rentrait à son domicile, la tête un peu alourdie par de trop fréquentes libations.

Arrivé au troisième étage, il trébucha contre une des marches de l'escalier mal éclairé, et voulut se retoucher contre le mur ; il se trouvait par malheur au niveau d'une fenêtre dont le bas n'est élevé que de 58 centimètres au-dessus des marches de l'escalier, sa main porta dans le vide, le corps suivit l'impulsion, et le malheureux vint se briser le crâne sur les pavés de la rue. La mort fut instantanée.

Après les constatations légales faites par M. le docteur Peillon et le commissaire de police, aussitôt prévénus, le corps a été transporté à la Morgue.

M. Antoine Ricaud, âgé de 50 ans, ferblantier, quai Saint-Vincent, qui conduisait hier, à 4 heures de l'après-midi, une carriole à bras sur le quai de Serin, ayant voulu se garer, à l'approche d'un tramway, a été renversé par une voiture qui arrivait à toute vitesse, en sens inverse.

Il a été relevé avec une côte enfoncée. Après avoir reçu les premiers soins dans une maison voisine, il a été conduit à son domicile. L'auteur de l'accident n'a pu être rejoint.

On a transporté hier, à la Morgue, le cadavre du nommé Pierre Drevon, âgé de 42 ans, voiturier à Meyzieu (Isère), qui venait de succomber dans une voiture de place qui le conduisait à son domicile. Ce malheureux sortait de l'Hôtel-Dieu où il avait été deux mois en traitement.

M. le docteur Meyer, aussitôt appelé, a déclaré que la mort était la conséquence d'une maladie grave, que le voyage en voiture n'avait fait que hâter de quelques heures.

A la suite d'une discussion futile, le nommé V... William, garçon boulanger, rue Vaubecour, a frappé d'un coup de couteau au bras droit le sieur Metzger, charbonnier, cours Charlemagne.

Pendant qu'on arrêtait le coupable, la victime recevait des soins à la pharmacie Abram. La blessure n'entraînera heureusement qu'une incapacité de travail de quelques jours.

Hier à minuit, une bande de jeunes gens, avait trouvé plaisant, post pocius, d'éteindre les becs de gaz de la rue Bourbon. Les gardiens de la paix sont venus interrompre la plaisanterie et ont conduit au poste ces ennemis de la lumière.

Contravention a été dressée contre chacun d'eux.

Arrestations :

Le nommé Louis C..., âgé de 32 ans, sans domicile, a été arrêté hier pour escroquerie.

Un individu, récemment employé chez M. D..., rue de la République, route de Genas, s'était fait remettre par son patron une somme d'une dame Durand, en se présentant sous le couvert de son patron.

Plusieurs individus faisant le commerce des contre-marchés, aux abords du Grand-Théâtre, ont encore été arrêtés hier soir. Contravention a été dressée.

Conférence de Condrieu

La ville de Condrieu inaugurait dimanche passé, les bâtiments destinés à l'école des filles.

Parmi les nombreuses personnes qui avaient tenu à témoigner par leur présence de l'intérêt qu'elles portent à toutes les questions qui touchent à l'instruction, on remarquait MM. Varambon, sénateur, Varambon, député, Fond, Baudouin, sénateur, Terver, conseillers généraux ; M. le conseiller municipal, etc.

MM. Varambon et Baudouin ont prononcé de patriotiques discours qui ont été chaleureusement applaudis par la nombreuse assistance.

Un banquet a terminé cette cérémonie qui laissera un durable souvenir à tous ceux qui y ont pris part.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 3 octobre, 4 h. 30 du soir.

La pression atmosphérique surpasse 775 mm. dans le nord de l'Europe ; mais des bourrasques continuent à occuper le bassin méditerranéen ; celle qui a été signalée dernièrement vers la Sardaigne est actuellement sur l'Adriatique ; une autre arrive sur l'Algérie ; des pluies faibles marquent le passage de ces perturbations. La température moyenne est peu élevée sur toute l'Europe.

A Lyon, le baromètre est descendu à 760, et, après une éclaircie de courte durée le ciel s'est recouvert. Temps probable : Gel nuageux à couvert.

— Je vous écoute, ma chère Clotilde, dit M. de Breuhl.

— Et vous ne perdrez pas votre temps, allez ! Imaginez-vous que ce matin, c'est-à-dire il y a deux heures, j'étais horriblement en retard, ayant eu pour le moins une vingtaine de visites.

J'allais monter m'habiller, quand on m'a annoncé encore en visiteur.

J'étais furieuse, mais l'importun arrivait sur les talons du valet de pied ; il me voyait de l'anti-chambre, impossible de le congédier.

Bien malgré moi, je donne l'ordre de le faire entrer.

Il entra. Devinez quel était ce visiteur ?

Je vous le donne en dix, en cent, en mille.

Y êtes-vous ?

— Pas du tout.

— Eh bien !... c'était le marquis de Croisenois.

— Le frère de ce Croisenois disparu si mystérieusement il y a une vingtaine d'années ?

— Lui-même.

— Il est donc de vos amis ?

— C'est-à-dire que je ne le connais pas du tout.

Je l'ai rencontré dans le monde, je dois avoir dansé avec lui ; il me racontait au bois, et c'est tout.

— Et il venait comme cela...

— D'un joli geste muslin, la vicomtesse imposa silence à M. de Breuhl.

— Cher donc ! fit-elle d'un petit ton fâché, vous me comblez tous mes vœux.

Où, il venait comme cela.

C'est d'ailleurs un fort joli cavalier, mis avec goût, fort aimable, causant bien.

Je le présentais chez moi sous le meilleur patronage.

Il m'arrivait porteur d'une lettre de recommandation d'une vieille amie de ma grand-mère et de la vôtre, la marquise d'Arange ; vous la connaissez bien,

— N'est-ce pas cette excentrique personne qui est la grand-mère de la jeunesse comtesse de Commarin ?

— Juste !... Muri d'abord je raffole de cette vieille femme ; elle jure comme un sapeur, et quand elle se met à raconter des histoires de sa jeunesse, elle est « épouvantable ».

Ce dernier mot fit bondir André sur sa chaise.

Il était fort naïf. Il ne connaissait de femme de l'aristocratie que Sabine, et, selon lui, toutes devaient ressembler à ce parfait modèle.

Il ignorait que, pour l'heure, les jeunes femmes du monde, des meilleures et des plus honnêtes en réalité, se donnent un mal affreux pour affecter le plus détestable ton possible.

Peut-être croient-elles ainsi faire preuve de désinvolture, d'indépendance et d'esprit.

Emailer leur conversation de tous les mots d'argot qu'elles peuvent accrocher sur les lèvres de leurs frères ou de leur mari, leur procure un vif plaisir.

Ressembler le plus qu'elles peuvent à ces « demoiselles », qu'elles appellent des « horreurs », mais dont elles copient les façons et singent les toilettes, paraît être leur plus chère ambition.

Mme de Bois-d'Ardon raconte, non sans orgueil, que deux ou trois fois dans sa vie elle a été prise pour une... « demoiselle ». C'est la grande mode.

Cependant, elle poursuivait :

— Dans la lettre que me remit M. de Croisenois, la marquise d'Arange me disait qu'il est fort de ses amis, et me priait de lui rendre, pour l'amour d'elle, un grand service qu'il avait à me demander.

— Eh !... que ne l'accompagnait-elle !

— Pas moyen, elle est clouée sur son lit par des rhumatismes.

Raison de plus pour bien accueillir son protégé.

Me voilà donc le faisant asseoir et m'efforçant de le mettre à l'aise pour me présenter sa requête.

Pour de l'esprit, il en a.

Il m'a conté une histoire d'une demoiselle des Variétés et de M. de Clinchac, qui est tout ce qu'on peut rêver de plus... pittoresque.

Je m'amusais divinement, quand voilà que tout à coup j'entends dans le vestibule comme une dispute.

On parlait, on criait, on jurait, et j'allais sonner pour m'informer, quand la porte s'ouvrit, et je vis paraître Van Klopen, rouge, l'œil allumé...

— Van Klopen ?...

— Eh ! oui, mon tailleur.

Tout d'abord je me dis :

« Si l'homme ainsi, c'est qu'il vient d'imaginer quelque nouveau modèle plein de chic, et qu'il veut me le soumettre. »

Point.

Savez-vous ce qu'il voulait, le coquin ?

M. de Breuhl garda son sérieux, mais un sourire pétilla dans son œil.

— Je gagerais, fit-il, qu'il voulait de l'argent.

La vicomtesse parut confondue de cette perspicacité.

— C'est pourtant vrai !... répondit-elle d'un ton grave.

Il venait me présenter ma facture chez moi, dans mon salon, devant un étranger ; il était entré malgré mes gens !

Qui jamais se fût attendu à un tel excès d'impudence de la part de Van Klopen, un homme qui fournait la plus haute société !...

— Oui, c'est inimaginable.

— Aussi ai-je été indigné, et lui ai-je ordonné de sortir sur le champ.

Je me figurais qu'il allait se retirer en se confondant en excuses.

Quelle erreur !

Voilà un coquin qui se met à se fâcher, à parler tout haut, et qui me menace, si je ne le paie pas sur le champ, de s'adresser à mon mari.

M. de Bois-d'Ardon est le plus généreux des époux ; il donne à sa femme, tous les mois, une somme considérable pour sa toilette ; mais sur l'article dettes, il ne plaisante pas.

M. de Breuhl le savait.

— Terrible menace, fit-il.

La facture était donc bien importante ?

— Elle s'élevait à dix-neuf mille et tant de cent francs !...

Vous concevez ma frayeur ; elle était si grande que, toute rouge de honte, je priai humblement Van Klopen de patienter, lui promettant de passer chez lui dans la journée avec un a-compte ; mais ma faiblesse redoubla son audace, et perdant toute mesure, il osa s'asseoir sur un fauteuil, déclarant qu'il ne s'en irait pas avant d'avoir reçu de l'argent en vu mon mari.

M. de Breuhl eut un geste dont la vue seule eût fait frissonner le couturier des reines.

— Que faisait donc M. de Croisenois ? s'écria-t-il.

— Il n'avait rien dit jusqu'alors. Mais sur cette insolence, il se leva, tira un portefeuille et le lança à la figure de Van Klopen en lui disant : « Paye-toi, drôle, et sors ! »

— Et il est sorti ?

— Oh ! par ainsi. « Il faut, monsieur, a-t-il dit au marquis de Croisenois, que je vous donne une quittance. » Et, en effet, il a sorti de sa poche de quoi écrire, et je l'ai vu mettre au bas de la facture : « Reçu de M. de Croisenois, pour le compte de Mme la vicomtesse de Bois-d'Ardon la somme de... etc., etc. »

— Oh ! fit M. de Breuhl sur trois tons différents, oh ! oh ! Imaginez du moins qu'après le départ du sieur Van Klopen, M. de Croisenois n'a plus hésité à vous présenter sa requête !

La vicomtesse hochait la tête d'un air singulier.

A suivre

CHOSSES & AUTRES

Lettre inédite de Rachel

La Gazette anecdotique vient de publier une curieuse lettre inédite de Rachel écrite de Saint-Petersbourg, pendant la tournée dramatique qu'elle fit en Russie en 1834 :

Hier soir, votre servante a été traitée comme une souveraine, non pas une souveraine postiche de tragédie, avec une couronne en carton doré, mais une souveraine pour de vrai, contrainte à la Monnaie. Figurez-vous d'abord qu'il y avait des boyards me suivant, me regardant comme une bête curieuse et que je ne puis faire un pas sans les avoir derrière moi. Dans la rue, dans les magasins, partout où je vais, où je passe, on me signale. Je ne m'appartiens plus...

Rachel donne ensuite par le menu les incidents de la réception qui lui fut faite :

C'était pour hier, poursuit-elle. Quel festin ! Voilà qu'à mon arrivée au palais, les grands laquais galonnés et poadrés, tout comme chez nous, m'attendaient et m'accablèrent : l'un prend ma pelisse, l'autre me précède et m'annonce, et me voici dans un salon tout plein de dorures, où tout le monde se précipite au devant de moi. C'est un grand-duc, frère de l'empereur lui-même, qui vient m'offrir la main pour me conduire à la table du banquet, une table immense, très élevée, comme sur une estrade, mais peu nombreuse : une trentaine de couverts seulement, mais quel choix de convives !

La famille impériale, les grands-ducs, les petits-ducs et les archiducs, tous les ducs enfin de tous les calibres, et ce tralala de princes et de princesses curieuses et attentives, me dévorant des yeux, épiant mes moindres mouvements, mes paroles, mes sourires, en un mot ne me quittant pas du regard.

Eh bien, ne croyez pas que j'ai été trop embarrassée. Pas le moins du monde ! J'ai été comme d'habitude, au moins jusqu'au milieu du repas, qui d'ailleurs était fort bon. Mais chacun paraissait beaucoup plus occupé de moi que des mets qui étaient servis. A ce moment les toasts en mon honneur commencent : il se passe alors un spectacle bien extraordinaire. Les jeunes archiducs, pour me voir de plus près, quittent leurs places, montent sur des chaises et mettent même les pieds sur la table...

Et la grande tragédienne termine par ce cri d'orgueil — bien naturel : « Rien que cela, la fille au père et à la mère Félix ! »

Un curieux cas de folie

Le National rapporte, d'après le professeur Ball, un curieux cas de folie :

« J'ai connu à Bietre, dit M. Ball, dans le service de M. Moreau (de Tours), un paysan alsacien qui se plaignait d'avoir son cœur dans le ventre ! La présence de cet être incommode était la cause d'une douleur sourde et permanente ; mais de temps en temps quatre carres de voisinage se réunissaient au premier pour tenir un concile, dont le siège était alors dans la fosse iliaque gauche. Les douleurs du malade devenaient alors intolérables. »

A l'autopsie de cet aliéné, mort par suite d'un bol alimentaire ayant pénétré dans les voies aériennes, on

trouva l'intestin atteint d'une entérite chronique dans un espace de huit à dix centimètres. C'était le point correspondant au siège du concile. »

On pourrait rapprocher de ce cas celui de bien des curés qui ont les livres-penseurs dans le nez.

Etudes de M. Legouvé

M. Legouvé va publier prochainement une série d'études pratiques qui complètent l'Art de la lecture, en mettant l'application en face de la théorie.

Le Temps qui a déjà publié deux de ces études, en reproduit une troisième intitulée : *Bossuet et Manin* et dont voici quelques extraits :

Le dictateur de Venise vivait à Paris du prix de quelques leçons d'italien ; il fut pendant trois ans le maître de ma fille, et dans les bouts de conversation qui précédaient ou suivaient les leçons, j'aimais à le faire causer sur nos écrivains célèbres.

Rien de plus instructif que d'entendre juger le monde où l'on vit, le pays auquel on appartient, les personnes que l'on admire, par un grand esprit qui les voit du dehors.

Son opinion a toujours quelque chose d'imprévu qui nous étonne même en nous choquant.

Or, Manin était un esprit de premier ordre ; joignant à la finesse italienne une hauteur de sens moral, un primat de jugement et une brusque franchise d'appréciation qui faisaient de lui un causeur absolument original.

Ajoutons qu'il savait le français comme un Parisien, et n'oublions pas ce qu'il disait de lui-même, avec un petit zézaiement vénitien, tout à fait singulier dans cet homme de Plutarque :

— Vous savez, moi, je suis raseur. (Je suis rageur.)

Un jour Manin trouva M. Legouvé en train de lire Bossuet, que le grand Italien déclara détester profondément.

Un esprit étroit qui n'a rien compris au temps passé, qui n'a pas su juger son temps, et qui n'a rien prévu des temps à venir, s'écria-t-il. Un fanatique qui a donné Molière, déclaré Socrate exclu de la présence de Dieu, qui a tiré sa politique de l'écriture sainte, qui a poussé à la révocation de l'édit de Nantes, et en a abusé pour les sanglantes exécutions, un complaisant du despotisme, qui a adoré toutes les volontés du maître, et enfin un écrivain qui n'a jamais travaillé que dans le faux.

Et il conclut sur ce ton condamnant Bossuet comme historien, comme orateur, comme sermonnaire, comme stylistique, puis il ajouta gaiement :

— Assés de dissertation ! Arrivons à la démonstration. Vous passez pour un homme qui sait lire.

— En moins, je m'y suis beaucoup exercé.

— Eh bien, lisez de moi converti à Bossuet en me lisant.

— On ne convertit pas un homme comme vous, mon cher ami, ni les on ne peut modifier ce que les idées ont de trop absolu, et dans le cas présent, la lecture à haute voix peut n'y pas être inutile.

Sur quoi, M. Legouvé lut un passage de Bossuet :

— Vous vous êtes appliqué à me dire en riant Manin quand j'eus fini de lire

— Je ne me suis appliqué qu'à une chose, je n'ai eu qu'une préoccupation, lire cette page comme elle est écrite ! C'est-à-dire tâcher de marquer ce mélange inconcevable de simplicité et de poésie, de familiarité et de grandeur.

— Vous l'avez marqué.

Et Manin ne se tint point pour battu.

L'utilité des deux Chambres

Une démonstration pittoresque de l'utilité de deux Chambres, que rappelle la Liberté.

Thomas Jefferson, partisan d'une Chambre unique, est invité à souper par Washington qui en voulait deux :

On servit le thé. Au moment où Jefferson s'apprêtait à verser une partie du breuvage bouillant dans la soucoupe, Washington l'arrêta en lui disant :

— Qu'allez-vous faire ?

— Mais, dit Jefferson surpris, je vais verser une partie de mon thé dans ma soucoupe, comme cela se fait.

— Pourquoi ?

— Mais pour le faire refroidir, je ne puis l'avaler tout bouillant.

— Alors, il vous faut donc deux tasses ; vous ne pouvez pas boire votre thé à même, et vous faites une seconde tasse de votre soucoupe.

— Mais sans doute, répondit Jefferson de plus en plus étonné, c'est le moyen de ne pas me brûler, et la prudence me commande d'agir ainsi.

— Eh bien ! répliqua Washington, c'est pour la même raison que nous voulons deux Chambres. La prudence commande de ne pas faire avaler au peuple une loi sortant toute bouillante des délibérations passionnées d'une Chambre ; il faut qu'elle ait le temps de se refroidir en passant par une seconde Chambre.

Mots de la fin

L'autre soir, dans un bureau de journal, on annonçait la maladie de V..., l'auteur dramatique dont la dernière pièce a fait une chute lamentable.

— Le pauvre garçon ! dit notre confrère C... c'est la suite d'un courant d'air au sortir d'un four !

PUBLICATIONS NOUVELLES

La Nouvelle Revue

Voici le sommaire de la livraison pour le 1^{er} octobre 1881 :

George Sand, la République de 1848 par les lettres de George Sand. — M. Charles Weinmann, les Allemands en Bohême. — Les Manœuvres de Cavalerie en 1881. — Comte A. Wodzinski, Janko. (Première partie). — M. Ernest Daudet, Alphonse Daudet. (Troisième et dernière partie). — Mme Henry Gréville, la France catholique. (Quatrième et dernière partie). — M. Charles de Launay, les Vendanges en France-Comté. — M. Charles Michely, l'Exposition de Milan.

Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique.

SPECTACLES DU 4 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Relâche.

Théâtre-Bellecour

1^{re} représentation du *Prêtre*, drame à grand spectacle en sept tableaux.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 3 Octobre 1881

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0 amortissable	84 80	Gaz de Lyon
4 1/2	90 63	Gaz de la Guillaumière
5 0/0	90 63	Mines de la Loire
6 0/0	90 63	Montrambert
7 0/0	90 63	St-Etienne
8 0/0	90 63	Rive-de-Gier
9 0/0	90 63	Société Lyonnaise
10 0/0	90 63	Eaux-Quinbus
11 0/0	90 63	Eaux
12 0/0	90 63	Dombes
13 0/0	90 63	Abattoirs
14 0/0	90 63	Crédit mobilier
15 0/0	90 63	Crédit Lyonnais
16 0/0	90 63	Crédit général
17 0/0	90 63	Union générale
18 0/0	90 63	8. Hypothèque France
19 0/0	90 63	Soc. foncière Lyon
20 0/0	90 63	500 Ville-de-Paris 1871
21 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
22 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
23 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
24 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
25 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
26 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
27 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
28 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
29 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871
30 0/0	90 63	738 50 Ville-de-Paris 1871

(SELS VAUVILLÉ)

(Granules) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES. Principales Sources : Vals, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-Janos, Gressy, Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna. « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'économie. PARIS, Vente en gros, MATHÉY LEBEL & Co, 23, rue Beaubien, LYON, Ph^{ie} BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure fr.

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN. Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône, 18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **CAPSULES QUET**.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. **INJECTION QUET**, hygiénique, préservatrice et infaillible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n. 5.

INJECTION BARRAJA

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus avérées. Prix : 4 fr. — Courr. La-ruelle, 115, Lyon. 1108

CHEMISE BRETONNE
TRAVERSÉES S. D. G.
RAPIDE ÉCONOMIQUE
C. DONNET
CHEMISIER SEUL CRÉATEUR
15, RUE HOTEL DE VILLE, LYON

M^{me} **STÉPHANIE** prête par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e

1^{er} FRANC par AN
120,000 Abonnés
Le Moniteur
Valeurs à Lots
(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne : Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, **UN FRANC PAR AN** et à PARIS, 17, rue de Londres.

CAPSULES DARTOIS
remède contre la **Phthisie**
A TOUTS LES DEGRÉS
Général : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.
Place St-Fr., 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Droguerie de Hêtre. Exiger le nom **DARTOIS**

LES DOULEURS
Articulaires ou nerveuses, refroidissements, etc. etc. sont guéris promptement par le **crat bain révélateur**, médication sans rivale.
Rue de Vendôme, 76, (Brotteaux)

MAISON FONDÉE EN 1863
AGENCE DE PUBLICITÉ
V. FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort — LYON
AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON
TARIF
Le mètre carré (peinture peinte) pour une superficie au-dessous de cent mètres... 20 fr.
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres... 5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres... 15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres... 10
Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année **Journal Financier** 52^e N^o par AN
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR AN
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taithout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

PASTILLES INDIENNES du docteur **WILSON**
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, détail dans toutes les pharmacies.

HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER																			
Service d'Été 1881																			
MATIN										SOIR									
PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	7,10	2,35	9,03	11,10	11,39	2,31	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,10	11,30	11,30	11,30	Min. 53
GENEVE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,35	10,05	10,20	MIXTE	OMNIBUS	MIXTE	—	4,50	6,30	8	9,56	10,43	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—	—	—
BESANCON	DÉPARTS	—	5,33	8,41	—	—	11,39	2,40	—	3,32	—	3,45	—	—	6,15	—	—	—	11
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,55	—	9	—	11,45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,39	—	—	—	—	—	9,15	—	11	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	—	5,55	9	—	11,45	—	—	—	—	—	8,05	—	—	—	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,45	6,05	7,05	8,40	11	—	12,12	2,10	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—	—	—
LES DOMBES	DÉPARTS	5,11	—	7,30	—	11,43	—	—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	—	—	11
	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	—	—	—	5,35	—	—	—	—	—	—